Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2049(INI)

9.9.2025

AMENDEMENTS
1 - 172

Projet de rapport
Antonio López-Istúriz White
(PE775.385v01-00)

Lutte contre l'impunité au moyen de sanctions de l'Union, y compris le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme («loi Magnitsky de l'Union»),
(2025/2049(INI))

Amendement 1
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Visa -1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948,

Or. en

Amendement 2
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950,

Or. en

Amendement 3
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966,

Or. en

Amendement 4
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Visa 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies du 10 décembre 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants,

Or. en

Amendement 5
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 11

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la décision (PESC) 2023/2721 du Conseil du 4 décembre 2023, qui a prolongé le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'Union) pour une période de trois ans, jusqu'au 8 décembre 2026,	*– (Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 6
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution du Parlement européen du 19 juin 2025 sur la dissolution de partis politiques et la

répression de l'opposition au Mali (2025/2754(RSP)),

Or. en

Amendement 7
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la loi Magnitsky de l'Union, adoptée en décembre 2020, permet à l'Union d'imposer des mesures restrictives aux personnes et entités responsables de violations graves des droits de l'homme dans le monde; que les États-Unis, le Canada ***et*** le Royaume-Uni ont adopté des régimes de sanctions ***similaire***; que la coopération en matière de sanctions entre les pays partageant les mêmes valeurs accroît leur efficacité;	B. considérant que la loi Magnitsky de l'Union, adoptée en décembre 2020***, à la suite de la promulgation du régime mondial appelé loi Magnitsky aux États-Unis et dans d'autres démocraties occidentales***, permet à l'Union d'imposer des mesures restrictives aux personnes et entités responsables de violations graves des droits de l'homme dans le monde; que ***certains États membres ont adopté leur propre législation nationale inspirée de la loi Magnitsky; que*** les États-Unis, le Canada***,*** le Royaume-Uni***, l'Australie et d'autres pays partageant les mêmes valeurs*** ont adopté des régimes de sanctions ***similaires***; que la coopération en matière de sanctions entre les pays partageant les mêmes valeurs accroît leur efficacité;

Or. en

Amendement 8
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la loi Magnitsky de	B. considérant que la loi Magnitsky de

l'Union, adoptée en décembre 2020, permet à l'Union d'imposer des mesures restrictives aux personnes et entités responsables de violations graves des droits de l'homme dans le monde; que les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni ont adopté des régimes de sanctions ***similaire***; que la coopération en matière de sanctions entre les pays partageant les mêmes valeurs ***accroît*** leur efficacité;	l'Union, adoptée en décembre 2020, permet à l'Union d'imposer des mesures restrictives aux personnes et entités responsables de violations graves des droits de l'homme dans le monde; que les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni ont adopté des régimes de sanctions ***similaires***; que la coopération ***et la coordination*** en matière de sanctions entre les pays partageant les mêmes valeurs ***accroissent*** leur efficacité;

Or. en

Amendement 9
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la loi Magnitsky de l'Union cible des auteurs individuels et des entités, et non des secteurs économiques généraux, réduisant ainsi les dommages collatéraux pour la population générale en évitant de nuire à l'accès à la nourriture, aux médicaments ou aux services publics;

Or. en

Amendement 10
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que, dans sa résolution du 8 juillet 2021 sur la loi Magnitsky de	C. *(Ne concerne pas la version française.)*

l'Union, le Parlement s'est félicité de l'adoption du régime de sanctions en tant que complément essentiel à la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et de politique étrangère;

Or. en

Amendement 11
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la Cour européenne des droits de l'homme, dans le cadre d'un jugement unanime rendu le 27 août 2019 par sept juges dans l'affaire Magnitsky et autres c. Russie (requêtes nos 32631/09 et 53799/12), a estimé que la Russie était responsable de la mort de Sergei Magnitsky en prison et qu'il avait été victime d'actes de violence intentionnels équivalant à un traitement inhumain et dégradant; que, malgré les enquêtes menées sur sa détention, les tortures qu'il a subies, les poursuites judiciaires illégales engagées à titre posthume et son décès, personne n'a été tenu responsable sur le plan pénal;

Or. en

Amendement 12
Jan-Christoph Oetjen, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la loi Magnitsky de l'Union s'applique à un large éventail de	D. considérant que la loi Magnitsky de l'Union s'applique à un large éventail de

violations des droits de l'homme et que la liste des personnes et entités visées peut comprendre des personnes ou entités qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme, ainsi que des tiers qui fournissent des équipements ou ***des connaissances spécialisées*** utilisés à des fins répressives;	violations des droits de l'homme et que la liste des personnes et entités visées peut comprendre des personnes ou entités qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme, ainsi que des tiers qui fournissent des équipements ou ***une assistance technique*** utilisés à des fins répressives;

Or. en

Amendement 13
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la loi Magnitsky de l'Union s'applique à un large éventail de violations des droits de l'homme et que la liste des personnes et entités visées peut comprendre des personnes ou entités qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme, ainsi que des tiers qui fournissent des équipements ou des connaissances spécialisées utilisés à des fins répressives;	D. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 14
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la loi Magnitsky de l'Union couvre également les violations ou les abus généralisés,

systématiques ou graves qui compromettent les objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune énoncés à l'article 21 du traité sur l'Union européenne, tels que la traite des êtres humains, les violences sexuelles et sexistes et les violations ou abus des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 15
Jan-Christoph Oetjen, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la répression transnationale n'a pas encore été incluse dans la liste des violations graves des droits de l'homme donnant lieu à des sanctions en vertu de la loi Magnitsky de l'Union;

Or. en

Amendement 16
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, que les instruments de sanction soient utilisés plus fréquemment dans le cas des crimes internationaux les plus graves ou dans les cas de violations graves des droits de l'homme;	E. considérant que le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, que les instruments de sanction soient utilisés plus fréquemment dans le cas des crimes internationaux les plus graves ou dans les cas de violations graves des droits de l'homme; ***que l'Amérique latine connaît depuis plusieurs années une dérive criminelle, certaines autorités***

	nationales ayant mis en place un système de gouvernance qui se caractérise par une alliance entre le gouvernement, les cartels de la drogue et les réseaux de criminalité organisée; que ces alliances fonctionnent selon un principe de symbiose, dans le cadre duquel les groupes armés non étatiques facilitent l'accès des hauts responsables des régimes concernés à leurs zones d'influence et leur permettent d'exercer un contrôle total sur celles-ci, et que, en contrepartie, les régimes tolèrent leurs activités et, dans certains cas, les protègent activement; que le régime vénézuélien de Nicolas Maduro, chef du cartel criminel «Cartel de los Soles», illustre cette réalité;

Or. en

Amendement 17
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, que les instruments de sanction soient utilisés plus ***fréquemment*** dans le cas des crimes internationaux les plus graves ou dans les cas de violations graves des droits de l'homme;	E. considérant que le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, que les instruments de sanction soient utilisés ***de manière plus souple et*** plus ***fréquente*** dans le cas des crimes internationaux les plus graves ou dans les cas de violations graves des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 18
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la liste établie au titre de la loi Magnitski de l'Union comptait, au 28 mai 2025, un total de 156 entrées (120 personnes et 36 organisations);	F. considérant que la liste établie au titre de la loi Magnitski de l'Union comptait, au 28 mai 2025, un total de 156 entrées (120 personnes et 36 organisations); ***que, dans le cadre de la loi Magnitski des États-Unis, au 7 août 2025, 262 personnes et 330 entités provenant de plus de 50 pays de l'ensemble des régions du monde avaient été publiquement désignées comme faisant l'objet de sanctions; que cette disparité met en évidence l'incohérence entre l'engagement public de l'Union en faveur de la protection mondiale des droits de l'homme et l'utilisation limitée de cet instrument;***

Or. en

Amendement 19
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la liste établie au titre de la loi Magnitski de l'Union comptait, au ***28 mai*** 2025, un total de ***156*** entrées (***120*** personnes et ***36*** organisations);	F. considérant que la liste établie au titre de la loi Magnitski de l'Union comptait, au ***15 juillet*** 2025, un total de ***163*** entrées (***126*** personnes et ***37*** organisations);

Or. en

Amendement 20
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la liste établie au titre de la loi Magnitski de l'Union comptait, au 28 mai 2025, un total de 156 entrées (120 personnes et 36 organisations);	F. considérant que la liste établie au titre de la loi Magnitski de l'Union comptait, au 28 mai 2025, un total de 156 entrées (120 personnes et 36 organisations); ***que la liste des désignations établie dans le cadre de cette loi s'est allongée, mais que son incidence et son efficacité sont encore peu connues;***

Or. en

Amendement 21
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, malgré les progrès accomplis, des lacunes importantes subsistent en ce qui concerne la couverture géographique et thématique des inscriptions sur la liste et la définition de critères de référence conformes aux objectifs des sanctions;	G. considérant que, malgré les progrès accomplis, des lacunes importantes subsistent en ce qui concerne la couverture géographique et thématique des inscriptions sur la liste et la définition de critères de référence conformes aux objectifs des sanctions; ***que, malgré plusieurs appels lancés par le Parlement, la corruption n'est toujours pas considérée comme un crime dans le cadre de la loi Magnitsky de l'Union;***

Or. en

Amendement 22
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*

G. considérant que, malgré les progrès accomplis, des lacunes importantes subsistent en ce qui concerne la couverture géographique et thématique des inscriptions sur la liste et la définition de critères de référence conformes aux objectifs des sanctions;	G. considérant que, malgré les progrès accomplis, des lacunes importantes subsistent en ce qui concerne la couverture géographique et thématique des inscriptions sur la liste***, les listes transnationales*** et la définition de critères de référence conformes aux objectifs des sanctions;

Or. en

Amendement 23
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, malgré les progrès accomplis, des lacunes importantes subsistent en ce qui concerne la couverture géographique et thématique des inscriptions sur la liste et la définition de critères de référence conformes aux objectifs des sanctions;	G. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 24
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant qu'il est particulièrement regrettable que cet instrument ne soit que faiblement appliqué dans le voisinage immédiat de l'Union, qui devrait faire l'objet de la plus grande vigilance de la part de l'Union en ce qui concerne les droits de l'homme; qu'en Biélorussie, où le régime réprime

	brutalement la société pacifique par la torture et des procès fictifs et est directement responsable de la mort de nombreux Biélorusses pacifiques, et où les noms des responsables des institutions répressives, y compris les juges et les procureurs, sont connus du public, seules quelques personnes ont fait l'objet de sanctions au titre de la loi Magnitsky, à l'instar des personnes responsables de répressions en Géorgie;

Or. en

Amendement 25
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que l'inscription de personnes et d'entités sur la liste s'est ***principalement*** fondée sur des atteintes à l'intégrité physique et aux droits civils, en particulier à l'encontre d'opposants politiques et de militants masculins dans des régimes autoritaires***, et moins sur les principaux crimes internationaux et les violations systémiques des droits socioéconomiques***;	H. considérant que l'inscription de personnes et d'entités sur la liste s'est fondée sur des atteintes à l'intégrité physique et aux droits civils, en particulier à l'encontre d'opposants politiques et de militants masculins dans des régimes autoritaires;

Or. en

Amendement 26
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que l'inscription de	H. considérant que l'inscription de

personnes et d'entités sur la liste s'est principalement fondée sur des atteintes à l'intégrité physique et aux droits civils, en particulier à l'encontre d'opposants politiques et de militants masculins dans des régimes autoritaires, et moins sur les principaux crimes internationaux et les violations systémiques des droits socioéconomiques;	personnes et d'entités sur la liste s'est principalement fondée sur des atteintes à l'intégrité physique et aux droits civils, en particulier à l'encontre d'opposants politiques et de militants masculins dans des régimes autoritaires, et moins sur les principaux crimes internationaux ***tels que les génocides, les crimes contre l'humanité*** et les violations systémiques des droits socioéconomiques;

Or. en

Amendement 27
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que l'inscription de personnes et d'entités sur la liste s'est principalement fondée sur des atteintes à l'intégrité physique et aux droits civils, en particulier à l'encontre d'opposants politiques et de militants masculins dans des régimes autoritaires, et moins sur les principaux crimes internationaux et les violations systémiques des droits socioéconomiques;	H. considérant que l'inscription de personnes et d'entités sur la liste s'est principalement fondée sur des atteintes à l'intégrité physique et aux droits civils, en particulier à l'encontre d'opposants politiques et de militants masculins dans des régimes autoritaires, et moins sur les principaux crimes internationaux***, y compris les génocides,*** et les violations systémiques des droits socioéconomiques;

Or. en

Amendement 28
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que l'inscription de personnes et d'entités sur la liste s'est principalement fondée sur des atteintes à	H. considérant que l'inscription de personnes et d'entités sur la liste s'est principalement fondée sur des atteintes à

l'intégrité physique et aux droits civils, en particulier à l'encontre d'opposants politiques et de militants ***masculins*** dans des régimes autoritaires, et moins sur les principaux crimes internationaux et les violations systémiques des droits socioéconomiques;	l'intégrité physique et aux droits civils, en particulier à l'encontre d'opposants politiques et de militants dans des régimes autoritaires, et moins sur les principaux crimes internationaux et les violations systémiques des droits socioéconomiques;

Or. en

Amendement 29
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les inscriptions sur la liste sont largement concentrées sur certaines zones géographiques, ce qui signifie que d'autres domaines et contextes ne sont pas suffisamment pris en compte;	I. considérant que les inscriptions sur la liste sont largement concentrées sur certaines zones géographiques, ***74,4 % des personnes physiques et 48,5 % des entités actuellement inscrites sur la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union étant russes,*** ce qui signifie que d'autres domaines et contextes ne sont pas suffisamment pris en compte;

Or. en

Amendement 30
Jan-Christoph Oetjen, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que les inscriptions sur la liste sont largement concentrées sur certaines zones géographiques, ce qui signifie que d'autres domaines et contextes ne sont pas suffisamment pris en compte;	I. considérant que les inscriptions sur la liste sont largement concentrées sur certaines zones géographiques***, conformément aux relations stratégiques et aux intérêts géopolitiques de l'Union***, ce qui signifie que d'autres domaines et

contextes ne sont pas suffisamment pris en compte;

Or. en

Amendement 31
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que la confidentialité entourant les potentielles inscriptions ou radiations revêt une importance capitale pour garantir l'efficacité de la loi Magnitsky de l'Union; que le Parlement ne joue aucun rôle ni n'exerce aucune influence dans ce processus;	J. considérant que la confidentialité entourant les potentielles inscriptions ou radiations revêt une importance capitale pour garantir l'efficacité de la loi Magnitsky de l'Union; que le Parlement ne joue aucun rôle ni n'exerce aucune influence dans ce processus***, étant donné qu'il ne dispose d'aucune compétence décisionnelle dans ce domaine et ne devrait avoir aucun rôle officiel dans le processus d'adoption ou de modification des sanctions au titre de la loi Magnitski de l'Union, qui doit rester une question de coordination intergouvernementale***;

Or. en

Amendement 32
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que la confidentialité entourant les potentielles inscriptions ou radiations revêt une importance capitale pour garantir l'efficacité de la loi Magnitsky de l'Union; que le Parlement ne	J. considérant que la confidentialité entourant les potentielles inscriptions ou radiations revêt une importance capitale pour garantir l'efficacité de la loi Magnitsky de l'Union; que le Parlement ne

joue aucun rôle ni n'exerce aucune influence dans ce processus;	joue aucun rôle ni n'exerce aucune influence dans ce processus; ***que l'examen parlementaire de la loi Magnitsky de l'Union est nécessaire afin d'accroître sa légitimité;***

Or. en

Amendement 33
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que la confidentialité entourant les potentielles inscriptions ou radiations revêt une importance capitale pour garantir l'efficacité de la loi Magnitsky de l'Union; que le Parlement ne joue aucun rôle ni n'exerce aucune influence dans ce processus;	J. considérant que la confidentialité entourant les potentielles inscriptions ou radiations revêt une importance capitale pour garantir l'efficacité de la loi Magnitsky de l'Union; que le Parlement ne joue aucun rôle ni n'exerce aucune influence dans ce processus***, mais qu'une plus grande implication de sa part est souhaitée, sans pour autant que cela conduise à une politisation ou à une instrumentalisation accrues des questions relatives aux droits de l'homme***;

Or. en

Amendement 34
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que la confidentialité entourant les potentielles inscriptions ou radiations revêt une importance capitale pour garantir l'efficacité de la loi Magnitsky de l'Union; ***que le Parlement***	J. considérant que la confidentialité entourant les potentielles inscriptions ou radiations revêt une importance capitale pour garantir l'efficacité de la loi Magnitsky de l'Union;

ne joue aucun rôle ni n'exerce aucune influence dans ce processus;

Or. en

Amendement 35
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que la confidentialité entourant les potentielles inscriptions ou radiations revêt une importance capitale pour garantir l'efficacité de la loi Magnitsky de l'Union; que le Parlement ne joue aucun rôle ni n'exerce aucune influence dans ce processus;	J. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 36
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que les résolutions du Parlement contenant des recommandations relatives à l'ajout de noms sur les listes continuent de ne pas être suffisamment prises en considération par le Conseil;

Or. en

Amendement 37

Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que la loi Magnitsky de l'Union ne prévoit actuellement que le gel des avoirs et l'interdiction de visa;	K. considérant que la loi Magnitsky de l'Union ne prévoit actuellement que le gel des avoirs et l'interdiction de visa; ***que des interdictions ciblées de visa devraient être activement appliquées aux ressortissants de pays tiers dont les gouvernements ou les régimes se livrent de manière persistante à des actions hostiles à l'encontre d'un ou de plusieurs États membres, notamment, mais sans s'y limiter, l'Algérie, la Turquie, la Biélorussie, l'Iran, la Russie, le Mali, le Burkina Faso et la Syrie; que ces actions comprennent le refus de coopérer en matière de réadmission, l'ingérence politique, les campagnes de désinformation, le soutien à des réseaux extrémistes et les menaces à la sécurité publique et à l'état de droit au sein de l'Union;***

Or. en

Amendement 38
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que la loi Magnitsky de l'Union ne prévoit actuellement que le gel des avoirs et l'interdiction de visa;	K. considérant que la loi Magnitsky de l'Union ne prévoit actuellement que le gel des avoirs et l'interdiction de visa; ***que, afin d'amplifier l'effet attendu des sanctions, la loi Magnitsky de l'Union devrait être étendue à des crimes tels que ceux liés au terrorisme, à la corruption, au trafic de drogue et à la criminalité***

organisée;

Or. en

Amendement 39
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que la loi Magnitsky de l'Union ne prévoit actuellement que le gel des avoirs et l'interdiction de visa;	K. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 40
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que la loi Magnitsky de l'Union ***ne*** prévoit ***actuellement que*** le gel des avoirs et l'interdiction de visa;	K. considérant que la loi Magnitsky de l'Union prévoit le gel des avoirs et l'interdiction de visa;

Or. en

Amendement 41
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que le régime actuel de gel des avoirs et d'interdiction de visa

pourrait être complété par des mesures supplémentaires, telles que des restrictions sur les services financiers, les marchés publics et la participation à des projets financés par l'Union;

Or. ro

Amendement 42
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que son champ d'application devrait être étendu aux membres de la famille immédiate des auteurs de violations des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 43
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que les lignes directrices de la Commission restent insuffisantes pour clarifier la portée des interdictions relatives à la fourniture ***d'un*** soutien technique et matériel aux personnes et entités faisant l'objet de sanctions;	L. considérant que les lignes directrices de la Commission restent insuffisantes pour clarifier la portée des interdictions relatives à la fourniture ***de tout type de*** soutien***, y compris*** technique et matériel***,*** aux personnes et entités faisant l'objet de sanctions;

Or. en

Amendement 44

Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que certaines lacunes dans la mise en œuvre, telles que les clauses dérogatoires autorisant l'exécution de contrats conclus avant l'inscription d'une personne ou entité sur la liste, créent des possibilités de contournement des sanctions;	M. considérant que certaines lacunes dans la mise en œuvre, telles que les clauses dérogatoires autorisant l'exécution de contrats conclus avant l'inscription d'une personne ou entité sur la liste, créent des possibilités de contournement des sanctions; ***que la loi Magnitsky de l'Union doit mettre en place un système juridique fiable permettant de détecter et de traiter tout contournement des sanctions, toujours en conformité avec les systèmes juridiques des États membres;***

Or. en

Amendement 45
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que certaines lacunes dans la mise en œuvre, telles que les clauses dérogatoires autorisant l'exécution de contrats conclus avant l'inscription d'une personne ou entité sur la liste, créent des possibilités de contournement des sanctions;	M. considérant que certaines lacunes dans la mise en œuvre, telles que les clauses dérogatoires autorisant l'exécution de contrats conclus avant l'inscription d'une personne ou entité sur la liste, créent des possibilités de contournement des sanctions ***et réduisent leur efficacité***;

Or. en

Amendement 46
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que les régimes de sanctions géographiques existants de l'Union prévoient des restrictions plus étendues qui pourraient compléter la loi Magnitsky de l'Union si les listes étaient alignées;	N. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 47
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que le 10 janvier 2025, l'Union a adopté un nouveau train de sanctions ciblées contre 15 responsables de haut rang du régime vénézuélien; que parmi ces responsables de haut rang figurent notamment Diosdado Cabello, nouveau chef du Service national de renseignement bolivarien (SEBIN), Caryslia Rodríguez, présidente de la Cour suprême de justice du Venezuela (TSJ), Fanny Márquez, vice-présidente de la TSJ, et Alexis Rodríguez Cabello, parent du ministre de l'intérieur;

Or. en

Amendement 48
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que la loi Magnitsky de l'Union s'est largement concentrée sur les fonctionnaires et agents de rang inférieur, tandis que ceux qui exercent le véritable pouvoir politique et militaire sont souvent restés hors du champ des désignations;

Or. en

Amendement 49
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Considérant N ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N ter. considérant que, à ce jour, la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union n'a visé aucun des auteurs responsables de certains des crimes internationaux fondamentaux reconnus dans le Statut de Rome;

Or. en

Amendement 50
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que les acteurs de la société civile continuent de dialoguer de manière informelle avec les institutions de l'Union pour proposer des noms à inscrire sur la liste, en l'absence d'un mécanisme structuré permettant leur contribution;	O. considérant que les acteurs de la société civile continuent de dialoguer de manière informelle avec les institutions de l'Union pour proposer des noms à inscrire sur la liste, en l'absence d'un mécanisme structuré permettant leur contribution***, et***

	que le SEAE ne dispose pas des ressources nécessaires pour évaluer, examiner et traiter les informations qu'il reçoit;

Or. en

Amendement 51
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que les acteurs de la société civile continuent de dialoguer ***de manière informelle*** avec les institutions de l'Union pour proposer des noms à inscrire sur la liste, en l'absence d'un mécanisme structuré permettant leur contribution;	O. considérant que les acteurs de la société civile continuent de dialoguer ***et d'assurer un suivi*** avec les institutions de l'Union pour proposer des noms à inscrire sur la liste, en l'absence d'un mécanisme structuré permettant leur contribution;

Or. en

Amendement 52
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que certains États membres n'ont pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire de l'Union; qu'un tel non-respect des sanctions nuit gravement à la crédibilité de l'Union et compromet l'efficacité de ses régimes de sanctions;	***supprimé***

Or. en

Amendement 53
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que ***certains*** États membres ***n'ont pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire*** de l'Union; ***qu'un tel non-respect des*** sanctions ***nuit gravement à la crédibilité de l'Union et compromet l'efficacité de ses régimes de sanctions***;	Q. considérant que ***les intérêts nationaux et les priorités en matière de politique étrangère des*** États membres ***varient considérablement, ce qui peut entraîner une application incohérente des instruments d'action extérieure*** de l'Union; ***que la politique étrangère reste une prérogative fondamentale de la souveraineté nationale de chaque État membre; que les décisions relatives aux*** sanctions ***ont des conséquences directes sur les relations bilatérales, la sécurité nationale et l'autonomie stratégique***; ***que l'exigence de l'unanimité au sein du Conseil constitue une garantie essentielle pour veiller à ce qu'aucun État membre ne soit soumis à des décisions de politique étrangère contraires à ses intérêts fondamentaux; que toute tentative d'introduire le vote à la majorité qualifiée dans le domaine des sanctions constituerait une remise en cause directe de la nature intergouvernementale de l'action extérieure de l'Union et une grave atteinte à la souveraineté des États membres, conformément à l'article 24, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne (traité UE), complété par les déclarations pertinentes de la conférence intergouvernementale de 2007;***

Or. en

Amendement 54
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Considérant Q bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Q bis. considérant que la mise en œuvre relève en grande partie du niveau national; que chaque État membre est responsable de l'exécution des sanctions sur son territoire, entre autres au moyen de la police, des douanes et des autorités de supervision bancaire; que cela entraîne un risque de maillons faibles permettant aux personnes et aux entreprises de chercher à contourner les sanctions en transférant leurs fonds ou leurs opérations vers des États membres où la mise en œuvre est plus lente ou moins stricte; que les institutions de l'Union ont, à plusieurs reprises, souligné la nécessité d'une application plus uniforme et coordonnée afin de rendre les sanctions véritablement efficaces;

Or. sv

Amendement 55
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, l'introduction d'un vote à la majorité qualifiée pour l'adoption de sanctions au titre de la loi Magnitsky de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 56
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, Jaroslav Bžoch, António Tânger

Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, l'introduction d'un vote à la majorité qualifiée pour l'adoption de sanctions au titre de la loi Magnitsky de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 57
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, l'introduction d'un vote à la majorité qualifiée pour l'adoption de sanctions au titre de la loi Magnitsky de l'Union;	R. considérant que le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, l'introduction d'un vote à la majorité qualifiée pour l'adoption de sanctions au titre de la loi Magnitsky de l'Union; ***qu'un tel changement porterait atteinte au principe d'unanimité inscrit dans la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, conformément à l'article 24, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne (traité UE); que l'unanimité est essentielle pour préserver la souveraineté des États membres dans les décisions de politique étrangère et pour maintenir le caractère intergouvernemental de l'action extérieure de l'Union;***

Or. en

Amendement 58
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, l'introduction d'un vote à la majorité qualifiée pour l'adoption de sanctions au titre de la loi Magnitsky de l'Union;	R. considérant que le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, l'introduction d'un vote à la majorité qualifiée pour l'adoption de sanctions au titre de la loi Magnitsky de l'Union***, ce qui ne devrait pas obscurcir ou affaiblir artificiellement l'unité et la détermination indispensables à la stricte application des sanctions***;

Or. en

Amendement 59
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que ***le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, l'introduction d'un vote à la majorité qualifiée pour*** l'adoption de sanctions au titre de la loi Magnitsky de l'Union;	R. considérant que l'adoption de sanctions au titre de la loi Magnitsky de l'Union ***requiert l'unanimité de tous les États membres***;

Or. en

Amendement 60
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que le Parlement a demandé, dans de nombreuses résolutions, l'introduction d'un vote à la majorité qualifiée pour l'adoption de sanctions au titre de la loi Magnitsky de l'Union;	R. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 61
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Considérant R bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	R bis. considérant que les États membres disposent d'outils importants pour imposer leurs propres mesures et sanctions; que, par exemple, la Pologne a, en une seule journée, imposé des sanctions à 365 apparatchiks du régime responsables de la grave situation relative aux droits de l'homme en Biélorussie, ainsi qu'à des dizaines d'entités liées;

Or. en

Amendement 62
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que la prolongation de la loi Magnitsky de l'Union jusqu'en décembre 2026 offre une occasion de réexaminer le régime;	S. considérant que la prolongation de la loi Magnitsky de l'Union jusqu'en décembre 2026 offre une occasion de réexaminer le régime; ***qu'il est temps de définir de manière exhaustive un modèle cohérent et axé sur les bénéfices, précisant la portée, les objectifs et le***

système juridique des sanctions ciblées, afin d'améliorer leur mise en œuvre et leur efficacité, tout en évitant toute divergence avec les États membres;

Or. en

Amendement 63
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que ***la prolongation de*** la loi Magnitsky de l'Union jusqu'en décembre 2026 ***offre une occasion de réexaminer le régime***;	S. considérant que la loi Magnitsky de l'Union ***a été prolongée*** jusqu'en décembre 2026;

Or. en

Amendement 64
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que la prolongation de la loi Magnitsky de l'Union jusqu'en décembre 2026 offre une occasion de réexaminer le régime;	S. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 65
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Considérant S bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	S bis. considérant que l'imposition de sanctions aux membres de la famille de la cible principale est de plus en plus considérée dans le débat politique comme un élément central de la pratique des sanctions afin qu'elles soient aussi efficaces et dissuasives que possible contre les crimes;

Or. en

Amendement 66
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant S bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	S bis. considérant que la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union constitue une forme de reconnaissance internationale pour les victimes de violations des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 67
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant S ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	S ter. considérant qu'il est de plus en plus reconnu que les atteintes graves à l'environnement peuvent constituer ou être intrinsèquement liées à des violations graves des droits de l'homme, en

particulier à l'encontre des peuples autochtones, des communautés locales et des défenseurs de l'environnement, dont les droits à la vie, à la santé, à l'eau, à l'alimentation, au logement, aux moyens de subsistance, à la reproduction sexuée et à l'autodétermination sont affectés de manière directe et disproportionnée; que ces violations devraient être explicitement considérées comme relevant du champ d'application des violations graves des droits de l'homme couvertes par la loi Magnitsky de l'Union;

Or. en

Amendement 68
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant S quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	S quater. considérant que, si les désignations ont ciblé les violences sexuelles et la discrimination fondée sur le genre, il convient de les étendre afin de lutter contre les violations des droits de l'homme à l'égard des minorités sexuelles et de genre;

Or. en

Amendement 69
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme ***son soutien à*** la loi	1. réaffirme ***que*** la loi Magnitsky de

Magnitsky de l'Union ***en tant qu'instrument essentiel pour renforcer l'arsenal*** de l'Union ***en matière de droits de l'homme, notamment en raison de sa capacité à influer sur le comportement*** des personnes et entités ***visées, et à contribuer aux efforts visant à demander des comptes à ceux qui commettent ou facilitent*** des violations des droits de l'homme ***ou apportent un soutien indirect à de telles violations***;	l'Union ***doit rester un instrument strictement ciblé de l'action extérieure*** de l'Union***, à utiliser uniquement à l'encontre des pays,*** des personnes et ***des*** entités ***qui se livrent directement à des actes hostiles à l'encontre d'un ou de plusieurs États membres, ou en réponse à*** des violations ***manifestes et graves*** des droits de l'homme***, à condition que ces mesures ne soient pas utilisées comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures de pays tiers***; ***souligne que toute application de telles sanctions doit être fondée sur des preuves claires de menaces à la souveraineté, à la sécurité ou aux intérêts fondamentaux des États membres; souligne que l'unanimité au sein du Conseil doit être maintenue pour toutes les décisions relatives à l'adoption de sanctions dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), conformément à l'article 24, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, afin que les intérêts nationaux et les priorités de politique étrangère des différents États membres ne soient pas affectés contre leur volonté; met en garde contre le fait que toute évolution vers le vote à la majorité qualifiée dans le cadre de la loi Magnitsky de l'Union constitue une remise en cause directe de la souveraineté des États membres et de la nature intergouvernementale de l'action extérieure de l'Union; met également en garde contre une utilisation idéologique ou extensive de la loi Magnitsky de l'Union qui serait déconnectée des priorités stratégiques fondamentales de l'Union;***

Or. en

Amendement 70
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme son soutien à la loi Magnitsky de l'Union en tant qu'instrument essentiel pour renforcer l'arsenal de l'Union en matière de droits de l'homme, notamment en raison de sa capacité à influer sur le comportement des personnes et entités visées, et à contribuer aux efforts visant à demander des comptes à ceux qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme ou apportent un soutien indirect à de telles violations;	1. réaffirme son soutien à la loi Magnitsky de l'Union en tant qu'instrument essentiel pour renforcer l'arsenal de l'Union en matière de droits de l'homme, notamment en raison de sa capacité à influer sur le comportement des personnes et entités visées, et à contribuer aux efforts visant à demander des comptes à ceux qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme ou apportent un soutien indirect à de telles violations; ***reconnaît que nous sommes encore loin d'atteindre les objectifs liés à l'adoption des sanctions et que de nouvelles mesures doivent être approuvées pour rendre cet instrument réellement efficace;***

Or. en

Amendement 71
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme son soutien à la loi Magnitsky de l'Union en tant qu'instrument essentiel pour renforcer l'arsenal de l'Union en matière de droits de l'homme, notamment en raison de sa capacité à influer sur le comportement des personnes et entités visées, et à contribuer aux efforts visant à demander des comptes à ceux qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme ou apportent un soutien indirect à de telles violations;	1. réaffirme son soutien à la loi Magnitsky de l'Union en tant qu'instrument ***de politique étrangère important visant à renforcer les droits de l'homme dans le monde entier; reconnaît qu'il s'agit d'un outil*** essentiel pour renforcer l'arsenal de l'Union en matière de droits de l'homme, notamment en raison de sa capacité à influer sur le comportement des personnes et entités visées, et à contribuer aux efforts visant à demander des comptes à ceux qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme ou apportent un soutien

indirect à de telles violations***, sans pour autant porter atteinte à la jouissance des droits de l'homme par la population***;

Or. en

Amendement 72
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme son soutien à la loi Magnitsky de l'Union en tant qu'instrument essentiel pour renforcer l'arsenal de l'Union en matière de droits de l'homme, notamment en raison de sa capacité à influer sur le comportement des personnes et entités visées, et à contribuer aux efforts visant à demander des comptes à ceux qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme ou apportent un soutien indirect à de telles violations;	1. réaffirme son soutien à la loi Magnitsky de l'Union en tant qu'instrument essentiel pour renforcer l'arsenal de l'Union en matière de droits de l'homme, notamment en raison de sa capacité à influer sur le comportement des personnes et entités visées, et à contribuer aux efforts visant à demander des comptes à ceux qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme ou apportent un soutien indirect à de telles violations***, ainsi qu'à ceux qui bénéficient directement ou indirectement de ces violations, y compris les membres de leur famille proche et leurs partenaires commerciaux***;

Or. en

Amendement 73
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme son soutien à la loi Magnitsky de l'Union en tant qu'instrument essentiel pour renforcer	1. réaffirme son soutien à la loi Magnitsky de l'Union en tant qu'instrument essentiel pour renforcer

l'arsenal de l'Union en matière de droits de l'homme, notamment en raison de sa capacité à influer sur le comportement des personnes et entités visées, et à contribuer aux efforts visant à demander des comptes à ceux qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme ou apportent un soutien indirect à de telles violations;	l'arsenal de l'Union en matière de droits de l'homme, notamment en raison de sa capacité à influer sur le comportement des personnes et entités visées, et à contribuer aux efforts visant à demander des comptes à ceux qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme ou apportent un soutien indirect à de telles violations; ***réaffirme la nécessité pour la loi Magnitsky de l'Union d'être indépendante des intérêts de politique étrangère;***

Or. en

Amendement 74
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme son soutien à la loi Magnitsky de l'Union en tant qu'instrument essentiel pour renforcer l'arsenal de l'Union en matière de droits de l'homme, notamment en raison de sa capacité à influer sur le comportement des personnes et entités visées, et à contribuer aux efforts visant à demander des comptes à ceux qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme ou apportent un soutien indirect à de telles violations;	1. réaffirme son soutien à la loi Magnitsky de l'Union en tant qu'instrument essentiel pour renforcer l'arsenal de l'Union en matière de droits de l'homme, notamment en raison de sa capacité à influer sur le comportement des personnes et entités visées, et à contribuer aux efforts visant à demander des comptes à ceux qui commettent ou facilitent des violations des droits de l'homme***, incitent à commettre de telles violations*** ou apportent un soutien indirect à de telles violations;

Or. ro

Amendement 75
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1) souligne l'importance d'élargir la portée géographique des sanctions ciblées et d'inclure dans la liste toutes les personnes responsables de violations systématiques des droits de l'homme, ainsi que les membres de leur famille, en particulier à Cuba, au Venezuela et au Nicaragua;

Or. en

Amendement 76
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, Jaroslav Bžoch, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. insiste pour maintenir le vote à l'unanimité au sein du Conseil européen pour l'adoption de sanctions au titre de la loi Magnitsky de l'Union;

Or. en

Amendement 77
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son engagement indéfectible à lutter contre l'impunité pour les violations et atteintes graves aux droits de l'homme dans le monde grâce à l'utilisation efficace des instruments et outils de l'Union en matière de sanctions, y compris la loi Magnitsky de l'Union;	2. réaffirme son engagement indéfectible à lutter contre l'impunité pour les violations et atteintes graves aux droits de l'homme dans le monde grâce à l'utilisation efficace des instruments et outils de l'Union en matière de sanctions, y compris la loi Magnitsky de l'Union;

réitère également son engagement indéfectible envers le système judiciaire international, qui est confronté à des défis sans précédent, notamment des sanctions injustifiées à l'encontre de juges et de membres du personnel de la Cour pénale internationale, dont certains sont ressortissants de l'Union; invite instamment l'Union, à cet égard, à activer sa loi de blocage afin de limiter l'incidence de ces sanctions, à exhorter les États-Unis et la Russie à les lever et à réaffirmer son soutien à la Cour pénale internationale auprès de toutes les instances;

Or. en

Amendement 78
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***réaffirme son engagement indéfectible à lutter contre l'impunité pour les violations et atteintes graves aux droits de l'homme dans le monde grâce à l'utilisation efficace des instruments et outils de l'Union en matière de sanctions, y compris*** la loi Magnitsky de l'Union;	2. ***s'interroge sur l'efficacité et l'instrumentalisation croissante de*** la loi Magnitsky de l'Union ***en tant qu'outil politique clé dans l'action extérieure de l'Union en matière de droits de l'homme et de démocratie***; ***rappelle que, si la protection des droits de l'homme reste une valeur fondamentale, le recours fréquent et extensif aux sanctions risque d'exacerber les dynamiques de bloc, d'aggraver les tensions géopolitiques et de compromettre la stabilité économique, politique et sociale des États membres;***

Or. en

Amendement 79
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, Jaroslav Bžoch, António Tânger

Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son engagement indéfectible à lutter contre l'impunité pour les violations et atteintes graves aux droits de l'homme dans le monde grâce à l'utilisation efficace des instruments et outils de l'Union en matière de sanctions, y compris la loi Magnitsky de l'Union;	2. réaffirme son engagement indéfectible à lutter contre l'impunité pour les violations et atteintes graves aux droits de l'homme dans le monde***, y compris la corruption,*** grâce à l'utilisation efficace des instruments et outils de l'Union en matière de sanctions, y compris la loi Magnitsky de l'Union;

Or. en

Amendement 80
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. réaffirme son engagement indéfectible à lutter contre l'impunité pour les violations et atteintes graves aux droits de l'homme dans le monde grâce à l'utilisation efficace des instruments et outils de l'Union en matière de sanctions, y compris la loi Magnitsky de l'Union;	2. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 81
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. recommande de procéder à une analyse d'impact complète de la loi Magnitsky de l'Union et de ***ses liens*** avec les sanctions par pays de l'Union et les autres mesures restrictives horizontales de cette dernière afin d'évaluer son efficacité, y compris en ce qui concerne la modification du comportement des personnes et entités inscrites sur la liste, d'identifier les lacunes opérationnelles et de garantir une application cohérente et stratégique à l'échelle mondiale, et demande que la loi Magnitsky de l'Union soit réexaminée à la lumière des conclusions de cette analyse d'impact;	3. recommande de procéder à une analyse d'impact complète de la loi Magnitsky de l'Union et de ***son interaction*** avec les sanctions par pays de l'Union et les autres mesures restrictives horizontales de cette dernière afin d'évaluer son efficacité, y compris en ce qui concerne la modification du comportement des personnes et entités inscrites sur la liste, d'identifier les lacunes opérationnelles et de garantir une application cohérente et stratégique à l'échelle mondiale, et demande que la loi Magnitsky de l'Union soit réexaminée à la lumière des conclusions de cette analyse d'impact;

Or. en

Amendement 82
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. recommande de procéder à une analyse d'impact complète de la loi Magnitsky de l'Union et de ses liens avec les sanctions par pays de l'Union et les autres mesures restrictives horizontales de cette dernière afin d'évaluer son efficacité, y compris en ce qui concerne la modification du comportement des personnes et entités inscrites sur la liste, d'identifier les lacunes opérationnelles et de garantir une application cohérente et stratégique à l'échelle mondiale, et demande que la loi Magnitsky de l'Union soit réexaminée à la lumière des conclusions de cette analyse d'impact;	3. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 83
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. rappelle que, pour assurer la cohérence des politiques internes et externes de l'Union, il convient de soutenir l'opposition démocratique dans les pays pris en otage par des dictatures et de suspendre les accords en vigueur avec ces régimes; souligne que tout accord et soutien financier accordé à Cuba, au Venezuela et au Nicaragua est financé par les contribuables européens et doit être immédiatement suspendu;

Or. en

Amendement 84
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. demande un examen systématique des listes établies en vertu de la loi Magnitsky de l'Union, au moins une fois tous les 12 mois, afin de garantir la cohérence, la proportionnalité et la conformité de ces listes avec les actualités récentes et les décisions judiciaires;

Or. ro

Amendement 85
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime qu'il y a lieu d'assurer une plus grande transparence concernant les critères de radiation de la liste afin de renforcer la clarté juridique, le respect de la procédure et la responsabilité;	4. estime qu'il y a lieu d'assurer une plus grande transparence concernant les critères de radiation de la liste afin de renforcer la clarté juridique, le respect de la procédure***, la transparence*** et la responsabilité;

Or. en

Amendement 86
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, Jaroslav Bžoch, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime qu'il y a lieu d'assurer une plus grande transparence concernant les critères de radiation de la liste afin de renforcer la clarté juridique, le respect de la procédure et la responsabilité;	4. estime qu'il y a lieu d'assurer une plus grande transparence concernant les critères ***de désignation et*** de radiation de la liste afin de renforcer la clarté juridique, le respect de la procédure et la responsabilité;

Or. en

Amendement 87
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. réaffirme qu'il importe que la loi Magnitsky de l'Union soit cohérente avec les mesures restrictives spécifiques par pays et horizontales, les mesures sectorielles et les embargos sur les armes	5. réaffirme qu'il importe que la loi Magnitsky de l'Union soit cohérente avec les mesures restrictives spécifiques par pays et horizontales, les mesures sectorielles et les embargos sur les armes

de l'Union, ainsi qu'avec les cadres internationaux de sanctions existants, et qu'elle les complète;	de l'Union, ainsi qu'avec les cadres internationaux de sanctions existants, et qu'elle les complète; ***souligne que l'incapacité de l'Union à exercer une influence au moyen de sanctions sur les pays qui ne respectent pas les politiques fondamentales en matière de droits de l'homme s'explique en partie par la complicité politique dont elle fait preuve à l'égard de ces pays, dont certains sont dirigés par des régimes corrompus et criminels;***

Or. en

Amendement 88
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. réaffirme qu'il importe que la loi Magnitsky de l'Union soit cohérente avec les mesures restrictives spécifiques par pays et horizontales, les mesures sectorielles et les embargos sur les armes de l'Union, ainsi qu'avec les cadres internationaux de sanctions existants, et qu'elle les complète;	5. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 89
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que la loi Magnitsky de l'Union devrait également traiter les

violations des droits de l'homme rendues possibles par la surveillance numérique, les exportations de logiciels espions et d'autres technologies utilisées à des fins de répression, et demande que les entreprises et les personnes impliquées dans de tels abus soient explicitement répertoriées;

Or. en

Amendement 90
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. demande que les dispositions de la loi Magnitsky de l'Union soient étendues au-delà du gel des avoirs et des interdictions de voyager afin d'inclure également l'interdiction de fournir aux autorités compétentes des équipements techniques, des technologies et des logiciels pouvant être utilisés à des fins de répression interne;

Or. en

Amendement 91
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. demande instamment l'inclusion progressive de l'interdiction de fournir des services de recrutement, des technologies et des logiciels aux

personnes et entités figurant sur la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union, en coordination avec les mesures spécifiques à chaque pays et les mesures horizontales;

Or. en

Amendement 92
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. invite le Conseil et le SEAE à évaluer systématiquement le recours à la loi Magnitsky de l'Union pour cibler les actes de répression transnationale, y compris la surveillance numérique, le harcèlement des exilés et l'intimidation transfrontière menés ou facilités par des acteurs étatiques ou non étatiques; souligne la nécessité de sanctionner ceux qui apportent un soutien matériel ou facilitent de tels actes, notamment par la fourniture de logiciels espions, la désinformation ou des mécanismes d'abus juridiques;

Or. en

Amendement 93
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. encourage le Conseil à s'efforcer d'aligner la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union sur les listes de	6. encourage le Conseil à s'efforcer d'aligner la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union sur les listes de

sanctions de partenaires partageant les mêmes valeurs et du Conseil de sécurité des Nations unies, lorsque cela est politiquement et juridiquement possible, afin de renforcer leur légitimité et leur efficacité au niveau mondial;	sanctions de partenaires partageant les mêmes valeurs et du Conseil de sécurité des Nations unies, lorsque cela est politiquement et juridiquement possible, afin de renforcer leur légitimité et leur efficacité au niveau mondial; ***condamne l'utilisation abusive du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies et de la Cour pénale internationale par les régimes totalitaires qui continuent de les exploiter à leurs propres fins politiques; déplore le positionnement géopolitique de la Chine, de la Russie, de l'Iran et d'autres pays, qui malmènent les institutions multilatérales, en essayant d'entraver les mécanismes de défense des droits de l'homme et leur capacité à tenir les États responsables des violations de ces droits qu'ils commettent ainsi que de s'attaquer aux normes internationales et/ou de les réécrire afin de les adapter à leurs ambitions autoritaires;***
	Or. en

Amendement 94
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. encourage le Conseil à s'efforcer d'aligner la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union sur les listes de sanctions de partenaires partageant les mêmes valeurs et du Conseil de sécurité des Nations unies, lorsque cela est politiquement et juridiquement possible, afin de renforcer leur légitimité et leur efficacité au niveau mondial;	6. encourage le Conseil à s'efforcer d'aligner la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union sur les listes de sanctions de partenaires partageant les mêmes valeurs***, en particulier les pays du G7,*** et du Conseil de sécurité des Nations unies, lorsque cela est politiquement et juridiquement possible, afin de renforcer leur légitimité et leur efficacité au niveau mondial;
	Or. en

Amendement 95
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. encourage le Conseil à s'efforcer d'aligner la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union sur les listes de sanctions de partenaires partageant les mêmes valeurs et du Conseil de sécurité des Nations unies, lorsque cela est politiquement et juridiquement possible, afin de renforcer leur légitimité et leur efficacité au niveau mondial;	6. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 96
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission et les États membres à renforcer les synergies entre la loi Magnitsky de l'Union et les mécanismes internationaux de responsabilisation, tels que les Nations unies, la Cour pénale internationale et les cours régionales des droits de l'homme, afin d'améliorer l'efficacité des actions de l'Union contre les violations graves des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 97
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, António Tânger Corrêa,

Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***souligne qu'il importe que*** les pays candidats à l'adhésion à l'Union et les pays candidats potentiels ***s'alignent sur*** la loi Magnitsky de l'Union***, dans le droit fil de leur alignement, plus large, sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union***;	7. ***invite*** les pays candidats à l'adhésion à l'Union et les pays candidats potentiels ***à évaluer la possibilité d'adhérer à*** la loi Magnitsky de l'Union;

Or. en

Amendement 98
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne qu'il importe que les pays candidats à l'adhésion à l'Union et les pays candidats potentiels s'alignent sur la loi Magnitsky de l'Union, dans le droit fil de leur alignement, plus large, sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union;	7. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 99
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. est pleinement favorable à la	8. est pleinement favorable à la

possibilité d’imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l’Union, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans la loi Magnitsky de l’Union ou dans le cadre d’un autre régime;

possibilité d’imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l’Union, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans la loi Magnitsky de l’Union ou dans le cadre d’un autre régime; ***souligne toutefois que, dans certains cas précis, ces sanctions risquent, par effet pervers, de consolider le régime, car la corruption systémique au sein des systèmes autoritaires hostiles compromet souvent leur stabilité et constitue une source de faiblesse plutôt que de force, notamment en ce qui concerne leurs capacités militaires et leurs performances économiques; souligne par conséquent que les sanctions contre la corruption devraient tenir compte du contexte systémique plus large et être étroitement liées à des stratégies globales à l’égard des acteurs concernés;***

Or. en

Amendement 100
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. est pleinement favorable à la possibilité d’imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l’Union, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans la loi Magnitsky de l’Union ou dans le cadre d’un autre régime;	8. est pleinement favorable à la possibilité d’imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l’Union, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans la loi Magnitsky de l’Union ou dans le cadre d’un autre régime; ***recommande d’étendre le champ d’application de la loi Magnitsky de l’Union aux affaires de corruption à grande échelle et aux abus dans les marchés publics qui soutiennent directement les régimes autoritaires, établissant ainsi un lien entre les violations des droits de l’homme et les***

pratiques kleptocratiques;

Or. en

Amendement 101
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. est pleinement favorable ***à la possibilité*** d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans la loi Magnitsky de l'Union ou dans le cadre d'un autre régime;	8. est pleinement favorable ***au fait*** d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans la loi Magnitsky de l'Union ou dans le cadre d'un autre régime; ***souligne qu'une telle décision permettra de mieux cibler les facteurs économiques et financiers qui favorisent les violations des droits de l'homme;***

Or. en

Amendement 102
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. demande instamment au SEAE de définir des voies juridiques permettant de mobiliser les intérêts générés par les avoirs gelés des personnes sanctionnées en vertu de la loi Magnitsky de l'Union afin qu'ils profitent aux victimes de violations graves des droits de l'homme dont les personnes sanctionnées sont responsables; encourage en outre l'Union à examiner la possibilité de mettre en place une procédure spécifique

concernant les gains illicites, comme c'est le cas depuis peu en France, où la confiscation sur la base de critères stricts conduit à la restitution des sommes provenant de ventes aux pays concernés sous la forme d'actions de coopération et de développement;

Or. en

Amendement 103
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. reconnaît l'importance d'élargir le champ d'application de la loi Magnitsky de l'Union en imposant des sanctions aux personnes et entités qui participent au contournement des sanctions, permettant ainsi aux régimes autoritaires de poursuivre leurs graves violations des droits de l'homme et leurs crimes atroces;

Or. en

Amendement 104
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. se félicite de l'utilisation récente de la loi Magnitsky de l'Union pour cibler les acteurs responsables de la répression transnationale des dissidents et des défenseurs des droits de l'homme à travers le monde; estime que d'autres

désignations fondées sur cette approche devraient avoir lieu afin de lutter contre la montée de la répression transnationale, qui constitue une tendance mondiale;

Or. en

Amendement 105
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. propose d'élargir et d'adapter aux nouveaux défis la définition des «violations flagrantes des droits de l'homme» afin d'y inclure la destruction de l'environnement, la répression numérique, les violences sexuelles et le ciblage des minorités sexuelles et de genre ayant des conséquences sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 106
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. exhorte les États membres à s'abstenir de toute action politique ou diplomatique bilatérale susceptible de compromettre ou de contredire la position unifiée de l'Union en matière de sanctions;	***supprimé***

Or. en

Amendement 107
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***exhorte*** les États membres ***à s'abstenir de toute action politique ou diplomatique bilatérale susceptible de compromettre ou de contredire la position unifiée de l'Union*** en matière de sanctions;	9. ***rappelle que la politique étrangère reste une prérogative fondamentale de la souveraineté nationale en vertu de l'article 24, paragraphe 1, du traité UE; souligne à cet égard que*** les États membres ***ont le droit de mener leurs propres actions politiques et diplomatiques bilatérales, y compris*** en matière de sanctions***, conformément à leurs intérêts nationaux et à leurs priorités stratégiques***; ***rejette toute tentative visant à limiter ou à conditionner ces actions sous prétexte de préserver l'unité de l'Union au détriment de l'autonomie des États membres;***

Or. en

Amendement 108
Ioan-Rareş Bogdan

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. exhorte les États membres à s'abstenir de toute action politique ou diplomatique bilatérale susceptible de compromettre ou de contredire la position unifiée de l'Union en matière de sanctions;	9. exhorte les États membres à s'abstenir de toute action politique ou diplomatique bilatérale susceptible de compromettre ou de contredire la position unifiée de l'Union en matière de sanctions; ***demande aux États membres qui décident de ne pas suivre cette recommandation d'en informer la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la consulter,***

afin de limiter les effets possibles sur l'unité de l'Union;

Or. ro

Amendement 109
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. exhorte les États membres à s'abstenir de toute action politique ou diplomatique bilatérale susceptible de compromettre ou de contredire la position unifiée de l'Union en matière de sanctions;	9. exhorte les États membres à s'abstenir de toute action politique ou diplomatique bilatérale susceptible de compromettre ou de contredire la position unifiée de l'Union en matière de sanctions ***et leur engagement envers les mécanismes internationaux de justice pénale, y compris le Statut de Rome, ainsi qu'envers la défense des droits de l'homme, étant donné que la loi Magnitsky de l'Union est spécifiquement conçue pour renforcer et compléter ces institutions***;

Or. en

Amendement 110
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. exhorte les États membres à s'abstenir de toute action politique ou diplomatique bilatérale susceptible de compromettre ou de contredire la position unifiée de l'Union en matière de sanctions;	9. exhorte les États membres à s'abstenir de toute action politique ou diplomatique bilatérale susceptible de compromettre ou de contredire la position unifiée de l'Union en matière de sanctions; ***rappelle la nécessité pour tous les États***

membres d'interpréter, d'expliquer et de faire respecter l'application de la loi Magnitsky de l'Union de manière cohérente et dans les meilleurs délais;

Or. en

Amendement 111
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***exhorte les*** États membres ***à s'abstenir de toute action politique ou diplomatique bilatérale susceptible de compromettre ou de contredire la position unifiée de l'Union en matière de sanctions***;	9. ***considère qu'il appartient aux*** États membres***, dans le cadre de leur souveraineté, d'entreprendre des actions politiques ou diplomatiques bilatérales visant à promouvoir leurs intérêts***;

Or. en

Amendement 112
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite les États membres à renforcer la coordination et à utiliser leurs propres instruments, tels que la compétence universelle et les sanctions nationales, qui, en parallèle, peuvent apporter des changements significatifs et contribuer à la réalisation des objectifs des sanctions de l'Union;

Or. en

Amendement 113
Roberto Vannacci, Silvia Sardone, Susanna Ceccardi, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. condamne le fait que certains États membres n'aient pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire de l'Union, compromettant ainsi la crédibilité et l'efficacité des sanctions; enjoint à tous les États membres de l'Union de se conformer pleinement et sans condition aux sanctions de l'Union; invite la Commission, en tant que gardienne des traités, à veiller à ce que les États membres de l'Union se conforment aux sanctions et à traiter avec rigueur tout manquement constaté;	***supprimé***

Or. en

Amendement 114
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***condamne le fait*** que certains États membres ***n'aient*** pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire de l'Union, compromettant ainsi la crédibilité et l'efficacité des sanctions; ***enjoint à tous*** les États membres ***de l'Union de se conformer pleinement et sans condition aux sanctions de l'Union***; invite la Commission, en tant que gardienne des traités, à veiller à ce que les États membres ***de l'Union se conforment aux sanctions et***	10. ***constate*** que certains États membres ***n'ont*** pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire de l'Union, compromettant ainsi la crédibilité et l'efficacité des sanctions; ***souligne que ce non-respect reflète le fait que les intérêts nationaux et les priorités en matière de politique étrangère varient considérablement entre*** les États membres***, ce qui contribue à l'application incohérente des instruments d'action***

à traiter avec rigueur tout manquement constaté;	***extérieure de l'Union***; invite la Commission, en tant que gardienne des traités, ***à protéger le principe de l'unanimité dans la prise de décision au sein du Conseil et*** à veiller à ce que les ***intérêts individuels et les choix souverains des*** États membres ***en matière de politique étrangère soient pleinement respectés, conformément à l'article 24, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne***;

Or. en

Amendement 115
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. condamne le fait que certains États membres n'aient pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire de l'Union, compromettant ainsi la crédibilité et l'efficacité des sanctions; enjoint à tous les États membres de l'Union de se conformer pleinement et sans condition aux sanctions de l'Union; invite la Commission, en tant que gardienne des traités, à veiller à ce que les États membres de l'Union se conforment aux sanctions et à traiter avec rigueur tout manquement constaté;	10. condamne le fait que certains États membres n'aient pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire de l'Union, compromettant ainsi la crédibilité et l'efficacité des sanctions; enjoint à tous les États membres de l'Union de se conformer pleinement et sans condition aux sanctions de l'Union; invite la Commission, en tant que gardienne des traités, à veiller à ce que les États membres de l'Union se conforment aux sanctions et à traiter avec rigueur tout manquement constaté; ***déplore le fait que des entreprises de l'Union, dans leur quête de profits et de positions sur le marché, ignorent cyniquement leur responsabilité sociale et génèrent des revenus en contournant ou en violant régulièrement les sanctions;***

Or. en

Amendement 116
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. condamne le fait que certains États membres n'aient pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire de l'Union, compromettant ainsi la crédibilité et l'efficacité des sanctions; enjoint à tous les États membres de l'Union de se conformer pleinement et sans condition aux sanctions de l'Union; invite la Commission, en tant que gardienne des traités, à veiller à ce que les États membres de l'Union se conforment aux sanctions et à traiter avec rigueur tout manquement constaté;	10. condamne le fait que certains États membres n'aient pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire de l'Union, compromettant ainsi la crédibilité et l'efficacité des sanctions; enjoint à tous les États membres de l'Union de se conformer pleinement et sans condition aux sanctions de l'Union; invite la Commission, en tant que gardienne des traités, à veiller à ce que les États membres de l'Union se conforment aux sanctions et à traiter avec rigueur tout manquement constaté; ***recommande de renforcer les mécanismes de mise en œuvre afin de vérifier que les sanctions sont appliquées de manière uniforme dans tous les États membres;***

Or. en

Amendement 117
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. condamne le fait que certains États membres n'aient pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire de l'Union, compromettant ainsi la crédibilité et l'efficacité des sanctions; enjoint à tous les États membres de l'Union de se conformer pleinement et sans condition aux sanctions de l'Union; invite la	10. condamne le fait que certains États membres n'aient pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire de l'Union, compromettant ainsi la crédibilité et l'efficacité des sanctions; enjoint à tous les États membres de l'Union de se conformer pleinement et sans condition aux sanctions de l'Union; invite la

Commission, en tant que gardienne des traités, à veiller à ce que les États membres de l'Union se conforment aux sanctions et à traiter avec rigueur tout manquement constaté;	Commission, en tant que gardienne des traités, à veiller à ce que les États membres de l'Union se conforment aux sanctions et à traiter avec rigueur ***et sans discrimination*** tout manquement constaté;

Or. ro

Amendement 118
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***condamne le fait que certains*** États membres ***n'aient pas respecté les sanctions de l'Union en autorisant l'entrée de personnes sanctionnées sur le territoire de l'Union, compromettant ainsi la crédibilité et l'efficacité des sanctions***; ***enjoint à tous*** les États membres ***de l'Union de se conformer pleinement et sans condition*** aux ***sanctions*** de l'Union; ***invite la Commission, en tant que gardienne des traités, à veiller à ce que les États membres de l'Union se conforment aux sanctions et à traiter avec rigueur tout manquement constaté;***	10. ***se déclare préoccupé par le fait que, d'une manière générale, la Commission européenne est apparue comme le principal architecte des régimes de sanctions, au détriment du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et des*** États membres; ***constate que ce processus représente une rupture radicale tant avec les pratiques existantes qu'avec l'ordre prévu dans les traités de l'Union; rejette cette «prise de pouvoir» et invite*** les États membres ***à inverser ce processus, conformément*** aux ***traités*** de l'Union;

Or. en

Amendement 119
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que les mesures restrictives de l'Union ne peuvent être pleinement efficaces que si elles sont mises en œuvre rapidement et de manière

uniforme dans tous les États membres; constate des différences entre les États membres en ce qui concerne les cadres juridiques, les structures administratives et les ressources opérationnelles nécessaires à l'exécution des sanctions; demande dès lors à la Commission et aux États membres de prendre les mesures nécessaires afin de garantir une application plus harmonisée et coordonnée, notamment en renforçant la capacité à geler les avoirs, en améliorant l'échange d'informations et en développant des mécanismes de surveillance et d'exécution communs au niveau de l'Union;

Or. sv

Amendement 120
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. constate avec inquiétude qu'en août 2025, le ministre autrichien des finances a confirmé que la Banque nationale autrichienne (OeNB), autorité chargée de l'application des sanctions, avait enquêté sur les allégations selon lesquelles le gestionnaire d'actifs russe de la Raiffeisen Bank International aurait enfreint les sanctions de l'Union et avait conclu qu'aucune mesure supplémentaire n'était nécessaire, ce qui signifie que l'Autriche ne sanctionne pas actuellement la RBI malgré les préoccupations crédibles soulevées par la société civile et les organismes d'enquête;

Or. en

Amendement 121
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite le Conseil à adopter une définition opérationnelle de la répression transnationale afin d'orienter les désignations dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, en veillant à ce que les auteurs et leurs facilitateurs, y compris les mandataires non étatiques tels que les sociétés de sécurité privées et les organisations affiliées de la diaspora, soient sanctionnés de manière cohérente;

Or. en

Amendement 122
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. encourage le haut représentant et vice-président à faire rapport chaque année, avant le 10 décembre (Journée des droits de l'homme), au Conseil et au Parlement européen sur les tendances observées, y compris en matière de contournement des sanctions, ainsi que sur les désignations effectuées au cours de l'année;

Or. en

Amendement 123
Catarina Vieira

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. souligne que les clauses passerelles devraient être utilisées pour passer au vote à la majorité qualifiée dans des domaines spécifiques de la PESC, en particulier pour l'adoption de mesures restrictives à l'encontre des gouvernements de pays tiers, d'entités non étatiques et de personnes physiques, y compris celles mises en œuvre dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme; invite le Conseil européen à adopter une décision au titre de l'article 31, paragraphe 3, du traité UE, établissant que les mesures restrictives (article 29 du traité UE), telles que celles établies dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, doivent être prises à la majorité qualifiée;

Or. en

Amendement 124
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. se félicite vivement de l'adoption par le Conseil d'ensembles de sanctions thématiques dans le cadre de la loi Magnitsky de l'Union; exhorte le Conseil à adopter de manière systématique et proactive des mesures ciblées similaires pour lutter contre d'autres violations spécifiques et graves des droits de l'homme, notamment la

torture, les disparitions forcées, les détentions arbitraires et la répression de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 125
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment l'Union d'aligner stratégiquement la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union sur les efforts nationaux et internationaux en matière de justice pénale, notamment en y inscrivant les personnes inculpées par des tribunaux internationaux ***et*** les auteurs de grands crimes internationaux;	12. prie instamment l'Union d'aligner stratégiquement la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union sur les efforts nationaux et internationaux en matière de justice pénale, notamment en y inscrivant les personnes inculpées par des tribunaux internationaux ***tels que la Cour pénale internationale,*** les auteurs de grands crimes internationaux ***et les acteurs qui entravent ces processus de responsabilisation***;

Or. en

Amendement 126
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prie instamment l'Union d'aligner stratégiquement la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union sur les efforts nationaux et internationaux en matière de justice pénale, notamment en y inscrivant les personnes inculpées par des tribunaux	12. *(Ne concerne pas la version française.)*

internationaux et les auteurs de grands crimes internationaux;

Or. en

Amendement 127
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. encourage le Conseil à intégrer davantage la perspective de genre dans le régime, en accordant une attention particulière aux violations telles que les violences sexuelles et sexistes, les politiques discriminatoires et la persécution des femmes dirigeantes, journalistes et militantes, afin qu'elles soient correctement prises en considération dans les listes;

Or. en

Amendement 128
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. dénonce le fait que la politique migratoire menée par l'Union depuis de nombreuses années est responsable de l'érosion des droits de l'homme et de la sécurité des citoyens des États membres, étant donné que les migrants clandestins ne risqueraient pas leur vie pour se rendre en Europe si les politiques de l'Union ne créaient pas de facteurs d'attraction;

Or. en

Amendement 129
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que les sanctions devraient également avoir pour objectif de garantir que les auteurs de violations graves des droits de l'homme et d'actes de corruption ne restent pas anonymes, remplissant ainsi une fonction de «dénonciation publique» qui expose les responsables;

Or. en

Amendement 130
Jan-Christoph Oetjen, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. exhorte l'Union à élargir le régime actuel de sanctions afin d'y inclure spécifiquement des sanctions en réponse aux actes de répression transnationale;

Or. en

Amendement 131
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

12 ter. constate avec inquiétude que certaines ONG jouent un rôle majeur dans la violation des droits de l'homme fondamentaux à travers le monde, par exemple en faisant passer clandestinement des migrants illégaux, en leur fournissant des services de navette, en leur donnant des conseils pour contourner les lois nationales et en leur demandant de se débarrasser de leurs documents de voyage et d'identité; invite la Commission à cibler et à sanctionner les personnes et les ONG impliquées dans des activités liées à l'immigration clandestine ou à toute autre activité illicite, dont certaines ont potentiellement reçu des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 132
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. demande à la Commission de proposer immédiatement au Conseil de désigner les cartels de la drogue opérant dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes comme des organisations terroristes; rappelle que ces organisations criminelles transnationales ont considérablement étendu leurs activités au cours des dernières années, les plus importantes étant le Cartel de los Soles, le Tren de Aragua, la Mara Salvatrucha (MS-13), le Cartel de Sinaloa, le Cartel de Jalisco Nueva Generación (CJNG) et le Cartel de Golfo (CDG), entre autres; constate avec inquiétude que ces cartels sont responsables du trafic de drogue et d'êtres humains et constituent donc une menace croissante pour la sécurité dans

nos rues;

Or. en

Amendement 133
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. exhorte le Conseil à corriger les déséquilibres géographiques et thématiques actuels dans la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union en élargissant cette liste au-delà de la concentration géographique actuelle;	13. exhorte le Conseil à corriger les déséquilibres géographiques et thématiques actuels dans la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union en élargissant cette liste au-delà de la concentration géographique actuelle; ***souligne dans le même temps la situation inacceptable dans laquelle seule une poignée de personnes et d'entités originaires de Biélorussie et de Géorgie, voisins immédiats de l'Union dont les régimes violent brutalement les droits de l'homme, figurent actuellement sur la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union, et invite les institutions de l'Union à réexaminer d'urgence cette situation;***

Or. en

Amendement 134
Jan-Christoph Oetjen, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. exhorte le Conseil à corriger les déséquilibres géographiques et thématiques actuels dans la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union en élargissant cette liste au-delà de la concentration géographique actuelle;	13. exhorte le Conseil à corriger les déséquilibres géographiques et thématiques actuels dans la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union en élargissant cette liste au-delà de la concentration géographique actuelle ***à toutes les***

personnes et entités qui commettent de graves violations des droits de l'homme, indépendamment de leur pays d'origine et de toute relation stratégique ou intérêt géopolitique;

Or. en

Amendement 135
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. exhorte le Conseil à corriger les déséquilibres géographiques et thématiques actuels dans la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union en élargissant cette liste au-delà de la concentration géographique actuelle;	13. exhorte le Conseil à corriger les déséquilibres géographiques et thématiques actuels dans la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union en élargissant cette liste au-delà de la concentration géographique actuelle; ***réitère son appel au Conseil afin qu'il accepte d'adopter les sanctions et autres mesures de politique étrangère de l'Union à la majorité qualifiée plutôt qu'à l'unanimité;***

Or. en

Amendement 136
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. exhorte le Conseil à corriger les déséquilibres géographiques et thématiques actuels dans la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union en élargissant cette liste au-delà de la concentration géographique actuelle;	13. exhorte le Conseil ***à veiller à ce que toutes les régions du monde soient traitées avec la même attention et le même engagement, et*** à corriger les déséquilibres géographiques et thématiques actuels dans la liste établie en vertu de la loi Magnitsky

de l'Union en élargissant cette liste au-delà de la concentration géographique actuelle;

Or. en

Amendement 137
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. exhorte le Conseil à corriger les déséquilibres géographiques ***et*** thématiques actuels dans la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union en élargissant cette liste au-delà de la concentration géographique actuelle;	13. exhorte le Conseil à corriger les déséquilibres géographiques**,** thématiques ***et relatifs au genre*** actuels dans la liste établie en vertu de la loi Magnitsky de l'Union en élargissant cette liste au-delà de la concentration géographique actuelle;

Or. en

Amendement 138
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. exhorte les États membres à exercer une pression diplomatique, économique et politique coordonnée sur les pays tiers qui refusent systématiquement de réadmettre leurs ressortissants ayant commis des infractions au sein de l'Union et faisant l'objet d'une décision définitive de retour ou d'éloignement; souligne que la conclusion et la mise en œuvre d'accords de coopération, de partenariats commerciaux, de mesures de facilitation ou de libéralisation en matière de visas et d'aide financière ou au développement

devraient être explicitement subordonnées à une coopération efficace et durable dans le domaine de la réadmission; demande, à cet égard à une coordination renforcée, un partage d'informations et des mesures opérationnelles conjointes entre les États membres afin de garantir la cohérence et l'efficacité dans l'application des politiques en matière de retour et de réadmission; invite le Conseil à envisager l'application de sanctions ciblées, notamment dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, à l'encontre des pays ou des fonctionnaires qui font obstacle aux obligations de réadmission et compromettent ainsi l'état de droit et la sécurité publique au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 139
Mariusz Kamiński, Małgorzata Gosiewska

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. constate que l'échec humiliant de l'Union à améliorer la situation des droits de l'homme dans son voisinage immédiat, notamment en Biélorussie et en Géorgie, nuit à sa position sur la scène internationale; estime que, sans une approche cohérente et fondée sur des principes en matière de droits de l'homme dans son voisinage immédiat, en particulier compte tenu de la situation toujours alarmante en Biélorussie, les actions de l'Union dans des régions plus éloignées du monde risquent d'être perçues comme manquant de crédibilité et de cohérence;

Or. en

Amendement 140
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. déplore que la loi Magnitsky de l'Union n'inclue aucun haut responsable du régime cubain; rappelle que le Parlement a dénoncé et condamné à plusieurs reprises, dans de nombreuses résolutions, les violations des droits de l'homme commises par le régime cubain depuis des décennies; rappelle que lesdites résolutions demandent l'activation de la clause démocratique de l'accord de dialogue politique et de coopération (ADPC) avec l'île, afin d'appliquer une suspension immédiate;

Or. en

Amendement 141
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. constate que, jusqu'à présent, une proportion importante des personnes sanctionnées en vertu de la loi Magnitsky de l'Union étaient impliquées dans l'appareil répressif de l'État, mais ne prenaient pas de décisions; demande ainsi instamment que la priorité soit accordée à la sanction des personnes responsables des décisions qui ont conduit à de graves violations des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 142
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. demande instamment que les accords de coopération politique et commerciaux n'empêchent pas l'inscription de personnes originaires des pays signataires sur la liste;

Or. en

Amendement 143
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. invite le Conseil à évaluer s'il convient d'imposer des mesures restrictives ciblées au titre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme à l'encontre des responsables ou entités algériens coupables de non-coopération systématique en matière de retour et de réadmission, en particulier le refus de reprendre des ressortissants condamnés pour des crimes graves commis au sein de l'Union; souligne que ce type de comportement favorise l'impunité, met en danger la sécurité publique et nuit à la politique migratoire de l'Union; condamne en outre la répression de la liberté d'expression en Algérie, illustrée par la censure d'intellectuels tels que Boualem Sansal; rappelle que l'Algérie, en tant que signataire de la Déclaration

universelle des droits de l'homme, est tenue de respecter les libertés fondamentales;

Or. en

Amendement 144
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. préconise une communication plus efficace sur les sanctions imposées afin de réaffirmer la position mondiale de l'Union en matière de droits de l'homme et d'impunité étant donné que, dans certains cas, les personnes sanctionnées sont présentées comme des héros par la propagande nationale et sont même récompensées par des régimes répressifs; constate que l'effet dissuasif de la loi Magnitsky de l'Union ne fonctionne qu'à l'encontre des personnes et entités qui possèdent des biens dans l'Union ou ont les moyens de s'y rendre;

Or. en

Amendement 145
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. souligne que, tant que l'ADPC reste en vigueur à Cuba, la Commission manque sciemment à son obligation légale établie dans les clauses de cet accord, dans un domaine extrêmement

important pour l'Union, à savoir la promotion et la défense des droits de l'homme dans le monde;

Or. en

Amendement 146
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. invite le Conseil à appliquer des sanctions ciblées dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme à l'encontre des personnes, groupes ou entités responsables d'avoir orchestré ou financé des actes de persécution religieuse et de violence à l'encontre des communautés chrétiennes, en particulier dans des pays tels que la Syrie, le Nigeria, la République démocratique du Congo (RDC), le Pakistan, l'Irak, l'Égypte, l'Iran, l'Afghanistan, le Burkina Faso et la Somalie; constate avec une profonde inquiétude la montée de l'extrémisme religieux au niveau mondial, y compris le fondamentalisme islamique; condamne fermement toutes les formes de violence commises par ces groupes à l'encontre des chrétiens et d'autres minorités religieuses; déplore la profanation et la destruction d'églises, de temples et de lieux sacrés; rappelle que l'Union partage un héritage chrétien et doit prendre clairement position face à de telles attaques;

Or. en

Amendement 147

Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. demande instamment que des sanctions ciblées plus larges et plus sévères soient prises à l'encontre des hauts responsables du gouvernement illégitime du Venezuela, en particulier Nicolas Maduro, président illégitime du Venezuela, récemment reconnu par différents pays tels que les États-Unis, l'Équateur, le Paraguay et l'Argentine comme le chef de l'organisation criminelle transnationale connue sous le nom de Cartel de los Soles;

Or. en

Amendement 148
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. condamne toute contre-sanction imposée à l'Union, à ses institutions ou à ses parlementaires, à ses organes ou à ses citoyens uniquement pour avoir promu le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit par l'intermédiaire de la loi Magnitsky de l'Union;

Or. en

Amendement 149
Matthieu Valet, Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quinquies. invite le Conseil et les États membres à renforcer la pression diplomatique et opérationnelle exercée sur les autorités maliennes afin de garantir leur pleine coopération en matière de retour et de réadmission des ressortissants maliens résidant illégalement dans l'Union; souligne que l'aide au développement, la politique en matière de visas et la coopération financière devraient être subordonnées au respect effectif et durable des obligations en matière de retour; invite le Conseil à envisager l'application de mesures restrictives ciblées dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme ou d'autres instruments pertinents en cas d'obstruction continue ou de refus de coopérer en matière de retour et de migration, comme l'a déjà demandé le Parlement dans sa résolution RC-B10-0291/2025;

Or. en

Amendement 150
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quinquies. demande instamment que des sanctions ciblées plus larges et plus sévères soient prises à l'encontre des hauts responsables du régime nicaraguayen, en particulier le président Daniel Ortega et son épouse Rosario Murillo, tous deux responsables

de nombreuses violations des droits de l'homme et de crimes tels que des assassinats, des arrestations arbitraires, des menaces de mort, des tortures, des disparitions forcées et des exils forcés, entre autres;

Or. en

Amendement 151
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 13 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 sexies. demande à la Commission d'évaluer quels sont les principaux domaines dans lesquels il convient d'améliorer la coopération avec les États membres dans des domaines tels que le recouvrement des avoirs financiers liés à la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, la traite des êtres humains et l'immigration clandestine;

Or. en

Amendement 152
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 13 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 septies. dénonce l'octroi par l'Union d'une autorisation spéciale à Delcy Rodriguez, vice-présidente du régime vénézuélien faisant l'objet de sanctions, pour assister à la réunion UE-CELAC à Bruxelles en 2023; rappelle que Delcy Rodriguez était interdite de séjour sur le sol européen et déclare que tant que

l'Union continuera à appliquer cette approche de «deux poids, deux mesures», la loi Magnitsky de l'Union ne sera pas efficace pour défendre les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 153
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. recommande une plus grande transparence dans le processus de sanctions, tout en respectant les droits des personnes inscrites sur la liste à un contrôle juridictionnel effectif;	14. recommande une plus grande transparence ***et des lignes directrices claires*** dans le ***cadre du*** processus de sanctions, tout en respectant les droits des personnes inscrites sur la liste à un contrôle juridictionnel effectif;

Or. en

Amendement 154
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. exhorte le Conseil à étendre les désignations au-delà des auteurs de bas niveau pour inclure les dirigeants politiques et militaires ayant une responsabilité de commandement, notant que plus de 65 % des désignations actuelles visent des responsables de l'appareil répressif, tandis que seulement 20 % environ concernent les dirigeants politiques ou militaires, laissant les

principaux décideurs largement épargnés;

Or. en

Amendement 155
Jan-Christoph Oetjen, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. recommande qu'une modification du comportement des personnes et entités inscrites sur la liste, telle qu'une coopération avec les mécanismes de justice internationale, soit officiellement reconnue comme un critère de radiation de la liste afin d'encourager la responsabilisation et le respect des règles;	15. recommande qu'une modification ***durable et démontrable*** du comportement des personnes et entités inscrites sur la liste, telle qu'une coopération ***continue*** avec les mécanismes de justice internationale, soit officiellement reconnue comme un critère de radiation de la liste afin d'encourager la responsabilisation et le respect des règles;

Or. en

Amendement 156
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. recommande qu'une modification du comportement des personnes et entités inscrites sur la liste, telle qu'une coopération avec les mécanismes de justice internationale, soit officiellement reconnue comme un critère de radiation de la liste afin d'encourager la responsabilisation et le respect des règles;	15. recommande qu'une modification ***réelle et durable*** du comportement des personnes et entités inscrites sur la liste, telle qu'une coopération avec les mécanismes de justice internationale, soit officiellement reconnue comme un critère de radiation de la liste afin d'encourager la responsabilisation et le respect des règles;

Or. en

Amendement 157
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. propose la mise en place d'un mécanisme de consultation structuré pour la participation de la société civile au processus de sanctions, y compris la création d'un point de contact spécifique;	16. propose la mise en place d'un mécanisme de consultation structuré ***et d'une plateforme officielle de soumission*** pour la participation de la société civile au processus de sanctions, y compris la création d'un point de contact spécifique; ***recommande de fournir aux auteurs des propositions (en particulier la société civile) un retour d'information sur l'état d'avancement ou l'issue des dossiers, tout en protégeant la confidentialité; recommande la création d'une section budgétaire au sein du SEAE, ou d'un service de contact distinct, afin de traiter de manière systématique les informations fournies par la société civile;***

Or. en

Amendement 158
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. propose la mise en place d'un mécanisme de consultation structuré pour la participation de la société civile au processus de sanctions, y compris la création d'un ***point de contact*** spécifique;	16. propose la mise en place d'un mécanisme de consultation structuré pour la participation de la société civile au processus de sanctions, y compris la création d'un ***mécanisme transparent et*** spécifique ***pour la soumission de propositions et d'informations en vue de sanctions***; ***souligne l'importance de renforcer les capacités du SEAE afin d'évaluer, d'examiner et de réagir à toutes les propositions et contributions en***

matière de sanctions reçues de la société civile;

Or. en

Amendement 159
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. propose la mise en place d'un mécanisme de consultation structuré pour la participation de la société civile au processus de sanctions, y compris la création d'un point de contact spécifique;	16. propose la mise en place d'un mécanisme de consultation structuré pour la participation de la société civile au processus de sanctions, y compris la création d'un point de contact spécifique ***du SEAE***; ***souligne que le Parlement pourrait jouer un rôle complémentaire dans la collecte et la transmission des contributions;***

Or. en

Amendement 160
Mircea-Gheorghe Hava

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. propose la mise en place d'un mécanisme de consultation structuré pour la participation de la société civile au processus de sanctions, y compris la création d'un point de contact spécifique;	16. propose la mise en place d'un mécanisme de consultation structuré ***et transparent*** pour la participation de la société civile au processus de sanctions, y compris la création d'un point de contact spécifique;

Or. ro

Amendement 161
Jan-Christoph Oetjen, Petras Auštrevičius, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. propose ***la mise en place d'un mécanisme de consultation structuré pour la participation de la société civile au processus de sanctions, y compris*** la création d'un point de contact spécifique;	16. propose la création d'un point de contact spécifique ***au sein de l'Union, permettant la consultation et l'engagement de la société civile dans le processus de sanctions***;

Or. en

Amendement 162
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. recommande la création d'une interface publique permettant de signaler les auteurs potentiels de violations des droits de l'homme, assortie de mesures de protection pour les lanceurs d'alerte;

Or. en

Amendement 163
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Dan Barna, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. demande au Conseil et à la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires	17. demande au Conseil et à la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires

étrangères et la politique de sécurité de fournir au Parlement des informations en temps utile sur les décisions relatives aux sanctions prises en vertu de la loi Magnitsky de l'Union;

étrangères et la politique de sécurité ***d'envisager un rôle pour le Parlement dans le cadre de la proposition de désignation de cas de violations graves des droits de l'homme à examiner dans le cadre du régime de sanctions et*** de fournir au Parlement des informations en temps utile sur les décisions relatives aux sanctions prises en vertu de la loi Magnitsky de l'Union;

Or. en

Amendement 164
Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Sandra Gómez López, Marco Tarquinio, Marta Temido, Aodhán Ó Ríordáin, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. demande au Conseil et à la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de fournir au Parlement des informations en temps utile sur les décisions relatives aux sanctions prises en vertu de la loi Magnitsky de l'Union;	17. demande au Conseil et à la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de fournir au Parlement des informations en temps utile sur les décisions relatives aux sanctions prises en vertu de la loi Magnitsky de l'Union; ***demande que les recommandations contenues dans les résolutions du Parlement soient examinées de manière approfondie par le Conseil;***

Or. en

Amendement 165
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. demande au Conseil et à la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de fournir au Parlement des informations en temps utile sur les décisions relatives aux sanctions prises en vertu de la loi Magnitsky de l'Union;	17. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 166
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande que la loi Magnitsky de l'Union soit réexaminée afin de prévenir le contournement des sanctions, notamment par l'adoption d'orientations explicites sur l'interdiction de fournir des ressources économiques et un soutien technique et matériel aux personnes et entités inscrites sur la liste;	18. demande que la loi Magnitsky de l'Union soit réexaminée afin de prévenir le contournement des sanctions, notamment par l'adoption d'orientations explicites sur l'interdiction de fournir des ressources économiques et un soutien technique et matériel aux personnes et entités inscrites sur la liste; ***invite le Conseil à élargir les critères d'inscription sur la liste du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme afin d'y inclure non seulement les auteurs directs et les facilitateurs de violations des droits de l'homme, mais aussi ceux qui se livrent systématiquement à des manœuvres de contournement des sanctions, y compris les facilitateurs financiers, juridiques et technologiques, tels que les intermédiaires, les sociétés-écrans, les membres de la famille et les prestataires de services professionnels qui aident sciemment les personnes sanctionnées;***

Or. en

Amendement 167
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite la Commission à publier des orientations actualisées précisant que l'interdiction de fournir un «soutien technique et matériel» en vertu de la loi Magnitsky de l'Union comprend l'aide non financière telle que les infrastructures TIC, les logiciels, l'assistance juridique et les outils informatiques utilisés à des fins de répression; encourage le Conseil à envisager de répertorier les entités privées ou les acteurs qui fournissent un tel soutien à des auteurs connus de violations des droits de l'homme, y compris dans les cas de répression transnationale; souligne que l'utilisation abusive des instruments de coopération juridique internationale, tels que les notices rouges et les demandes d'extradition d'Interpol motivées par des considérations politiques, ainsi que le déploiement de technologies de surveillance numérique avancées contre les défenseurs des droits de l'homme, devraient être explicitement reconnus comme des motifs de sanctions ciblées au titre de la loi Magnitsky de l'Union;

Or. en

Amendement 168
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne avec une profonde préoccupation que, à ce jour et après toutes les atrocités commises par la Fédération de Russie en Ukraine, certains États membres continuent d'utiliser leur droit de veto pour exiger le retrait de certaines personnes de la liste des sanctions de l'Union, en invoquant l'argument selon lequel ces mesures «nuisent davantage à l'économie européenne qu'à celle de la Russie»; souligne qu'un tel comportement est contraire aux intérêts collectifs de l'Union, nuit à la crédibilité et à l'efficacité des mesures restrictives et compromet directement l'objectif stratégique visant à affaiblir la capacité du Kremlin à mener sa guerre d'agression contre un autre pays;

Or. en

Amendement 169
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. demande la mise en place d'une procédure de désignation accélérée en vertu de la loi Magnitsky de l'Union pour les personnes et entités dont il est prouvé de manière crédible qu'elles sont responsables d'actes de répression transnationale à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme, y compris le harcèlement de membres de leur famille, les attaques numériques ou l'intimidation à l'étranger, sur la base de preuves fournies par des tribunaux internationaux et des organisations de la société civile fiables;

Or. en

Amendement 170
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se prononce en faveur de l'inscription, le cas échéant, des entités figurant sur la liste établie en vertu de la loi Magnitski de l'Union sur les listes établies dans le cadre de régimes de sanctions géographiques, et inversement;	19. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 171
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la Commission à renforcer la coopération avec l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des marchés financiers, l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et les cellules nationales de renseignement financier afin de déterminer systématiquement si des produits financiers opaques, des crypto-actifs et des structures offshore sont utilisés pour contourner les sanctions;

Or. en

Amendement 172
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. insiste sur la nécessité de renforcer le régime de sanctions de l'Union en élargissant et en diversifiant l'utilisation de sanctions secondaires, afin de diriger les mesures contre les États, les entités et les personnes qui contribuent aux violations et qui permettent le contournement des sanctions;

Or. sv